



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 JUILLET 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Affiché le : 08/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de juillet à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – Mme CUILIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme CARUSO – M. SAHRAOUI – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – Mme JONNIAUX – Mme CONTICELLO – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à Mme DESCLOUX – M. MERSALI à M. OULIE – M. RENAUDIN à M. DE SOUZA – Mme ROSADONI à M. PIQUET – Mme LEHNERT à M. GARDIOL – M. FERAL à Mme SAHUN – M. BOCCIA à M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ à Mme JONNIAUX – M. GACHET à Mme CONTICELLO

Secrétaire de séance : M. SAHRAOUI

OBJET : CONVENTION AVEC LE THÉÂTRE MASSALIA - FESTIVAL EN RIBAMBELLE ! 2022

N° Acte : 8.9

Délibération n°22-133

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la participation de la ville au Festival En Ribambelle ! qui se déroule chaque année à l'automne sur le territoire métropolitain. La 9^{ème} édition du Festival a lieu du 19 octobre au 22 novembre 2022.

Considérant que ce festival, imaginé par le Théâtre Massalia et La Criée, Théâtre National de Marseille, s'articule autour des arts de la marionnette et de l'objet, s'adresse à tous les publics, et qu'il s'étend à de nombreux lieux (*La Criée, le Théâtre Massalia, le Mucem, le Théâtre municipal de Fontblanche, la Régie culturelle -le Théâtre de Fos-sur-Mer, le Théâtre la Colonne à Miramas et l'Espace 233 à Istres, le Théâtre Comoedia à Aubagne, le Théâtre Joliette à Marseille, le Forum de Berre l'Etang et le Sémaphore de Port de Bouc*), faisant une plus large place à la création, notamment d'équipes artistiques régionales,

Considérant que la ville accueille au théâtre municipal de Fontblanche dans le cadre de ce festival deux spectacles et ateliers : « Mano Dino » de la compagnie Le Friiix club les 27 & 28/10/22 et « Les

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Petites Géométries » de la compagnie Juscomama le 10/11/22, qui feront l'objet de contrats de cession,

Considérant que la ville est mentionnée sur tous les supports de communication, bénéficie d'affiches, de programmes et d'un relais presse,

Considérant la convention de partenariat entre la ville et le Théâtre Massalia qui détermine les engagements respectifs de chacun, avec une contribution financière de la ville à la communication et à la coordination du festival à hauteur de 360 € TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention, le versement de 360 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à son exécution.

Délibération du Conseil Municipal
Mis en ligne le 11/07/2022
reçue à la Préfecture le 08/07/2022

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 08 juillet 2022
P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Structure: **A.C.G.D. – Théâtre Massalia**
Siège social : Friche Belle de Mai – 41 rue Jobin – 13331 Marseille cedex 03
Téléphone : 04 95 04 95 70
Numéro SIRET : 342 666 799 000 24
Code APE : 9001 Z
Licences d'entrepreneur de spectacles vivants : cat2 PLATESV-R-2020-000226 et cat3 PLATESV-R-2020-000227
Représentée par : **Emilie Robert**
En qualité de: **Directrice**

Ci-après dénommée "**Le Théâtre Massalia**"

ET

Structure/collectivité: **La Ville de Vitrolles**
Adresse : Direction de la Culture et du Patrimoine – BP 30102 – 13743 Vitrolles Cedex
Téléphone : 04 42 02 46 57
Numéro SIRET : 211 301 171 000 16
Code APE : 8411Z
Licences d'entrepreneur de spectacles vivants : 3-1033726 / Théâtre Fontblanche : 1-1058104/ Salle de spectacles G. Obino : 1-1073693 / Théâtre de Verdure : 1-1033724
Représentée par : **Monsieur Loïc GACHON**
En qualité de: **Maire de Vitrolles**

Ci-après dénommée « **La Ville** »

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »

En préambule,

Imaginé en 2014 par le Théâtre Massalia –Scène conventionnée pour la création jeune public tout public et La Criée – Théâtre National de Marseille, le Festival En Ribambelle ! s'articule autour des arts de la marionnette et de l'objet et s'adresse à tous à partir de 2 ans.

Depuis l'édition 2017, le festival s'étend à de nouveaux lieux, prenant une dimension départementale et faisant une plus large place à la création, notamment d'équipes artistiques régionales.

Le festival En Ribambelle ! réunit La Criée, le Théâtre Massalia, le Mucem, le Théâtre municipal de Fontblanche à Vitrolles, La Régie Culturelle Scènes et Cinés (l'espace Robert Hossein à Grans, le Théâtre de la Colonne à Miramas, le Théâtre de L'Olivier à Istres, le Théâtre de Fos, l'Espace Gérard Philippe à Port Saint-Louis du Rhône, l'Oppidum à Cornillon-Confoux), le Théâtre Joliette à Marseille, le Théâtre Comoedia à Aubagne, le Forum à Berre l'Etang et Le Sémaphore à Port de Bouc.

Le Théâtre Massalia a pris en charge la coordination de la tournée, chez certains des partenaires, de spectacle(s) de marionnettes et théâtre d'objets.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités pour la réalisation en commun du **Festival « En Ribambelle ! »** qui se déroule chaque année à l'automne sur le territoire départemental. La 9ème édition du festival a lieu du 19 octobre au 22 novembre 2022.

Dans le cadre de ce festival, la ville de Vitrolles accueille au théâtre municipal de Fontblanche les spectacles « Mano Dino » de la compagnie Le Friix club les 27 & 28/10/22 et le spectacle « Les Petites Géométries » de la compagnie Juscomama le 10/11/22.

Chaque édition est coréalisée par les structures suivantes :

- Le Théâtre Massalia en tant que fondateur et coordinateur du festival
- Le Théâtre de La Criée en tant que co-fondateur
- Le Mucem
- La Régie Culturelle « Scènes et cinés »
- le Théâtre municipal de Fontblanche à Vitrolles
- le Théâtre Comoedia à Aubagne
- le Théâtre Joliette à Marseille
- Le Forum de Berre l'Etang
- Le Théâtre Le Sémaphore à Port de Bouc

Chaque structure accueillera sur son territoire des spectacles à destinations des jeunes publics et de leurs parents. Cette programmation s'articulera autour des arts de la marionnette et de l'objet. Des événements divers (ateliers, expos ...) viendront compléter les propositions de spectacles.

Article 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Chaque Partie est responsable de sa programmation ainsi que de l'accueil de son public.

Contractualisation avec les compagnies

Chaque Partie établira les contrats de cession avec les compagnies accueillies dans sa structure.

Prise en charge coût artistique

Chaque Partie prendra en charge l'intégralité des charges artistiques (cession et frais annexes) ainsi que la déclaration et le règlement des droits d'auteur nécessaires aux représentations dont elle a la charge.

Accueil des compagnies

Chaque Partie prendra en charge l'accueil ainsi que l'hébergement des compagnies précitées. Chaque Partie prendra en charge l'approvisionnement des loges pour les équipes artistiques dont elle a la charge.

Technique

Chaque Partie prendra en entièrement en charge les fiches techniques des spectacles (montage, exploitation et démontage) accueillis dans son lieu.

De même, elle assumera l'embauche du personnel technique nécessaire aux déchargements et rechargements, aux montages et démontages et au service des représentations dans son lieu.

Prix des places, réservation, accueil du public et billetterie

L'ensemble des Parties a travaillé à un maximum d'harmonisation des tarifs, cependant chaque Partie reste responsable de sa billetterie et encaissera l'intégralité de celle-ci.

Par ailleurs, les Parties ont mis en place une plateforme commune de billetterie sur le site Mapado. Cette plateforme permet au public de trouver l'ensemble de la programmation et de réserver pour la presque totalité des spectacles.

Chaque organisateur a un compte Mapado indépendant et reçoit directement sur son compte le virement des recettes.

Communication

Le Théâtre Massalia a pris en charge l'embauche d'une personne pour coordonner la communication du festival et ce du mois de mai au mois de juillet 2022 (6 semaines).

Les éléments de communication sont les suivants :

- Mise à jour d'un site internet dédié au festival avec l'ensemble des programmations En Ribambelle ! des partenaires
- un programme dépliant commun à l'ensemble des Parties (25 500 exemplaires dont chaque Partie prend en charge une partie de la diffusion et en particulier le MUCEM (10 000 dépliant) via le réseau Zecom. Le Théâtre Massalia fait un envoi à environ 4000 contacts via Atout mailing.
- des affiches (610 exemplaires) dont chaque Partie prend en charge la diffusion sur son territoire et en particulier la Criée (250 affiches) via son réseau dédié
- affiches format MUPIS (15) dont les Parties qui en font la demande prennent en charge la diffusion sur leur territoire
- un teaser hébergé sur la chaîne Youtube du festival et dont chaque partie prend en charge la visibilité sur ses réseaux sociaux. Nous invitons chaque Partie à faire diffuser le teaser du festival avant les séances jeune public de ses éventuels cinémas partenaires. Un partenariat avec le festival Cinéanimé pourra également faciliter cette diffusion.
- partenariat média avec Pacamômes. La Criée, le Mucem et le Théâtre Massalia contractualisant à l'année avec ce partenaire, le festival bénéficie d'une visibilité sur sa période de diffusion
- achat pub côté Massalia (Ventilo, Zibeline), côté Mucem (Sortir et La Provence)

La Ville de Vitrolles participe aux frais de communication et de coordination du festival à hauteur de 360€ TTC, soit 300€HT +60€ de TVA à 20%.

La Criée, en tant que co-porteur du festival, participera à hauteur de 2500€ HT, les autres parties à hauteur de 300€HT.

Le paiement s'effectuera par virement, sur facture, à la date de signature de la présente convention.

Article 3 : INVITATIONS

Chaque Partie gèrera ses invitations. Cependant, il est convenu que les programmeurs seront invités sur l'ensemble des représentations. Une réserve de places doit être créée pour cela sur chaque représentation.

Article 4 : ASSURANCES

L'ensemble des Parties déclare respectivement avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des spectacles dans leurs lieux. Ils seront notamment responsables de tout accident qui surviendrait à un tiers sur le lieu des représentations ou des répétitions du fait de leur matériel ou de leur personnel. Les assurances couvrant le personnel et le matériel des compagnies seront pris en charge par ces dernières selon les modalités que les Parties définiront dans les contrats à conclure avec celles-ci.

Article 5 : DUREE / RECONDUCTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

**Fait à Marseille le
en 2 exemplaires originaux**

**Le Théâtre Massalia
Emilie Robert
Directrice**

**La Ville de Vitrolles
Loïc Gachon, Maire**

